



Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 27/03/2020

Service Aménagement Biodi-
versité Eau
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Eva FUMAGALLI
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Monsieur le Président de la
Communauté d'agglomération Porte de
France Thionville
Hôtel de communauté Espace Cormontaigne
4 Avenue Gabriel Lippmann
CS 30054
57972 Yutz Cedex

10.

Objet : Arrêté DDT/SABE/EAU N°19 en date du 17 mars 2020 – Autorisation loi sur l'eau ZAC EUROPORT

Réf : Y:\Dossiers instruits_en cours\DS\Europort\Notification AP

P.J : Copie de l'Arrêté DDT/SABE/EAU N°19 en date du 17 mars 2020

RECOMMANDE AVEC AVIS DE RECEPTION N° 1A 150 274 46 050

Monsieur le Président,

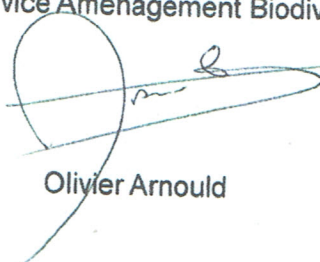
Vous trouverez ci-joint l'arrêté DDT/SABE/EAU N°19 en date du 17 mars 2020 portant autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de l'aménagement de la ZAC EUROPORT sur les communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange.

Conformément aux dispositions de l'article R.214-19 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté est transmise aux communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange ainsi qu'à la CLE du SAGE Bassin Ferrifère.

Un avis sera également publié par la préfecture dans un journal diffusé dans le département de la Moselle à vos frais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Aménagement Biodiversité Eau



Olivier Arnould